



UNION NATIONALE Des PORTE~DRAPEAUX de FRANCE



Association d'intérêt général régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – Bénévolat Associatif
Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique.
Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637

Président National : Jean Claude MOREL

Siège social : UNPDF - Carré des Templiers - 15 Rue Charles HATREL - 83700 SAINT RAPHAEL

☎ 06 50 02 35 45 – Courriel : unpdf1933@outlook.fr

Secrétaire National : Laurent Brunot

☎ 06 66 26 51 76 – Courriel : vero832011@live.fr

RAPPORT MORAL 2019

Notre association U.N.P.D.F. créée en 2013 tient sa première Assemblée Générale le jeudi 10 octobre de cette même année, elle connaît aujourd'hui sa sixième année.

Cette nouvelle Assemblée Générale poursuit la continuité du cap fixé lors de sa création autour de principes incontournables, c'est-à-dire de rassembler tous les citoyens servant avec honneur, dignité, loyauté notre pays, mais aussi de faire perdurer le devoir de mémoire, de penser à tous ceux qui sont morts pour la France, d'aider nos Anciens Combattants et Porte-drapeaux toujours parmi nous et surtout de porter fièrement nos couleurs « bleu, blanc, rouge » en valorisant tous nos militaires, policiers et civils au service de de la France partout dans le monde.

Depuis 2015, j'occupais les postes de président et trésorier, madame Danièle FOLIOT était présidente adjointe ainsi que secrétaire. Suite à de nombreux déménagements durant 3 ans, elle s'est finalement installée définitivement dans le département du Lot et Garonne : Cet éloignement devenait difficilement gérable pour la bonne gestion de l'association, ainsi madame FOLIOT a décidé de démissionner.

Au cours du mois de janvier 2018, j'ai rencontré à Saint Raphaël et Fréjus (83 Var), Messieurs Laurent BRUNO, juriste, ainsi que Marc NINO, chef d'entreprise retraité ; Après une entrevue ils ont tous deux accepté de m'aider et de soutenir l'association en prenant respectivement les postes de secrétaire et trésorier : Nous avons pu ensemble revoir et améliorer l'ensemble du fonctionnement de notre association en respectant les nouvelles normes juridiques des associations régies sous la loi de 1901 et 1905. Aussi avons-nous modifié nos statuts, notre règlement intérieur, la liste des membres du bureau (déclaration en sous-préfecture de Draguignan Var 83) et la mise à jour du listing de nos adhérents.

Nous sommes toujours adhérent à l'association A.S.A.F. (Association de Soutien à l'Armée Française) et continuons de payer sa cotisation annuelle.



UNION NATIONALE Des PORTE~DRAPEAUX de FRANCE



Association d'intérêt général régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – Bénévolat Associatif
Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique.
Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637

Président National : Jean Claude MOREL

Siège social : UNPDF - Carré des Templiers - 15 Rue Charles HATREL - 83700 SAINT RAPHAEL

☎ 06 50 02 35 45 – Courriel : unpdf1933@outlook.fr

Secrétaire National : Laurent Brunot

☎ 06 66 26 51 76 – Courriel : vero832011@live.fr

Grace à notre site web unpdf.fr dont le nombre de visites ne cesse de croître et permet à tout un chacun de découvrir et de suivre les événements de notre association, nous avons accueilli en 2018, 156 nouveaux adhérents.

Le bon fonctionnement de notre vitrine ainsi que nos partenariats avec les sociétés MACAP et Wetter, nous ont permis de maintenir une comptabilité saine et d'investir dans du matériel de réception et de bureautique.

La cotisation annuelle :

Vous avez dorénavant tous une nouvelle carte plastifiée.

Nous faisons le nécessaire pour renouveler l'appel de cotisation annuelle, mais il reste encore comme chaque année des retardataires pour son paiement ; Les relances par courrier sont onéreuses pour notre association, nous demandons à tous d'avoir le réflexe chaque année d'y penser.

A présent nous comptons 32 Vice-présidents en France ainsi que dans les DOMTOM, tous responsables dans leur département, l'entente est à la hauteur de nos espérances attirant vers notre Union Nationale de plus en plus de personnalités civiles et militaires.

Je voudrais revenir sur le vœu que j'avais émis lors de ma présence au congrès André Maginot à Bordeaux il y a quelques années mais également avant cela à Vichy en 2004 en présence de monsieur Hamlaoui MEKACHERA ancien ministre des Anciens Combattants ayant permis d'octroyer à tous les porte-drapeaux les insignes et diplômes des 10, 20 et 30 ans de services. Le décret est paru au journal officiel en 2007.

C'est à Bordeaux que j'avais demandé que soit remise la médaille de l'ordre National du mérite et non pas un insigne pour les porte-drapeaux ayant plus de 30 années de services, ou bien la création par l'état d'une médaille et son diplôme à la hauteur des services rendus, hélas depuis rien n'a été fait, c'est pourquoi nous allons relancer la proposition. Il me paraît injuste de laisser partir nos porte-drapeaux ayant entre 80 / 90 ans et 40 années (voir plus) de services et qu'ils ne soient pas récompensés.



UNION NATIONALE Des PORTE~DRAPEAUX de FRANCE



Association d'intérêt général régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – Bénévolat Associatif
Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique.
Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637

Président National : Jean Claude MOREL

Siège social : UNPDF - Carré des Templiers - 15 Rue Charles HATREL - 83700 SAINT RAPHAEL

☎ 06 50 02 35 45 – Courriel : unpdf1933@outlook.fr

Secrétaire National : Laurent Brunot

☎ 06 66 26 51 76 – Courriel : vero832011@live.fr

En attendant, notre médaille associative du porte-drapeau patriote de France est le symbole de ceux qui servent avec honneur et loyauté dignement la France, gage de reconnaissance par tous.

Remarque :

A la différence des anciens combattants, les appelés du contingent ou bien volontaires, bénévoles non combattant, tous porte-drapeaux, ne peuvent avoir le droit de disposer du drapeau tricolore sur leur cercueil en conformité avec les dispositions des articles 45 et 48 du décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires et de l'article 14 du décret n° 2004-1101 du 15 octobre 2004 relatif au cérémonial militaire, alors que tous ont servi la France, c'est pourquoi je demande aux présidents d'associations d'agir en leur âme et conscience avec l'autorisation des familles pour intervenir prochainement dans un premier temps auprès des services de l'O.N.A.C. V.G.

Notre Porte-drapeau National Guy HAUVILLER (veuf) né à Verdun est allé rejoindre ses enfants dans le département de Meurthe-et-Moselle (54), nous le regrettons car il assistait assidûment aux nombreuses cérémonies sur notre département du Var et bien d'autres, il était d'une serviabilité et d'une tenue exemplaire. Monsieur Hugues AILLAUD notre Porte-drapeau adjoint remplace donc à présent son camarade.

Je lance un appel à candidature au poste de Porte-drapeau National Adjoint.

Conditions :

Être résidant dans le Var (83) au plus près des villes de Fréjus et Saint Raphaël, vos candidatures sont à adresser à notre siège social, elles seront étudiées par les membres du bureau, une convocation vous sera ensuite envoyée afin de nous rencontrer.

Le Président de l'U.N.P.D.F.

Jean Claude MOREL